

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 29 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Maryline LUCAS, à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 25 mars 2026 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- > en exercice : 27
- > Présents : 26 et 1 procuration
- > Votants : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire sortant
Mesdames et Messieurs PILNIAK Alain - AMADEI Corinne - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - TAIRA Marylène - POLOWCZYK Bernard - FERMEN Claudine – CANIVET Bertrand - DELCAMBRE Chantal – COPIN Michaël – DUEZ Ivoa - LAMBERT Gaston - CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre - WILLERVAL Aurore – FIEVEZ Geoffrey - KHELIFA Armelle - EZAHOUID Mohamed - PLANCKE Dorothee – ANSART Dominique - DEVRED Sylvain – KOWALCZYK Laura – DUCATILLION Béatrice - SAENEN Romuald – BLANCHARD Perrine (qui remplace DELVINCOURT Sandrine, démissionnaire) - DOISY Bernard - Conseillers

Absents ayant donné procuration

Monsieur Laurent MORAWIEC à Monsieur Sylvain DEVRED

Absents : /

Secrétaire de séance : Madame DUEZ Ivoa

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Toutefois, il est d'usage que cette fonction soit confiée au Conseiller (ère) Municipal(e) le(la) plus jeune.

Il est proposé de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

> NOMME Madame DUEZ Ivoa, secrétaire de séance, membre la plus jeune du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

La Présidente,
Doyenne de l'Assemblée,
Mauricette CASPERS

Le Secrétaire de séance,

Ivoa DUEZ.

